

12 JANVIER 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur,
MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 12
janvier 2021

Monsieur Mario Besner, agit comme secrétaire trésorier.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance
ordinaire est ouverte à 19h00;

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-12-01– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Marc Lamarre appuyé par la conseillère
Marie-Ève Boutin et résolu unanimement par les conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-
dessous.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de procès-verbal de la séance
extraordinaire du 3 décembre 2020;
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8
décembre 2020;
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16
décembre 2020;
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22
décembre 2020;
- 3.5 Avis de motion règlement de taxation;
- 3.6 Avis de motion règlement de taxation luminaires du parc
Landry.
- 3.7 Administration des activités de loisirs

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

12 JANVIER 2021

7 1re P ÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Embauche de M. Alexandre Ducharme-Saint-Amour comme pompier recruté;
- 8.2 Offre de service de Cardio Choc Inc
- 8.3 Entente de service entre l'Unité communautaire des mesures d'urgences Montérégie Inc. et le Service de sécurité d'incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

9 TRAVAUX PUBLICS

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Dérogation mineure 693 Édouard VII;
- 10.2 PIIA 251 rue du Moulin;

11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1

12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 14.1 Contribution membre SCABRIC;
- 14.2 Contribution Croix-Rouge-Canadienne.

15 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

16 PROCHAINE RENCONTRE (9 février 2021))

17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

12 JANVIER 2021

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3,1 Résolution 2021-01-02– Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 03-12-2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2020, il est proposé par le conseiller Richard Lestage appuyé par le conseiller Alain Lestage et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 03-12-2020 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

3,2 Résolution 2021-01-03adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 08-12-2020;

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2020, il est proposé par le conseiller Marc Lamarre appuyé par le conseiller Alexandre Brault et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 08-12-2020 tel que présenté et rédigé.

3.3 Résolution 2020-12-04 adoption de la séance extraordinaire de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16-12-2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020, il est proposé par le conseiller Richard Lestage appuyé par le conseiller Alain Lestage et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16-12-2020 tel que présenté et rédigé.

3.4 Résolution 2020-12- xxx adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22-12-2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2020, il est proposé par le conseiller Alain Lestage appuyé par le conseiller Alexandre Brault et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22-12-2020 tel que présenté et rédigé.

12 JANVIER 2021

3.5 Avis de motion règlement de taxation.

Résolution 2021-01-06 – Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-386 établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Monsieur le conseiller Richard Lestage donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

3.6 Avis de motion règlement de taxation luminaires du Parc Landry.

Résolution 2021-01-07 – Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement de taxation directe pour l'installation de quatre luminaires sur les poteaux existants de Bell Canada et le retrait des anciens poteaux du Parc Landry, sis au 750 rang du Coteau à Saint-Jacques-le-Mineur, et imposant une taxe spéciale pour le paiement de ces travaux.

Considérant que des travaux doivent être effectués sur les luminaires du Parc Landry;

Considérant que des dépenses seront encourus pour effectuer lesdits travaux;

Considérant que les dépenses seront refacturés à la propriétaire des lots 3 764 512, 5 805 192 et 5 805 194

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Lestage que le projet de règlement **numéro 2020-385, sera adopté à une séance ultérieure.**

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

3.7 Administration des activités de loisirs

Résolution 2021-01-08 administration des activités de soccer;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la gestion des activités de soccer est réalisée en grande partie par des bénévoles;

12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT l'ampleur des obligations que cela représente pour les bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il leur est de plus en plus difficile de coordonner l'ensemble ces activités du point du vue logistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que soit dévolue à la municipalité la responsabilité de l'ensemble des tâches administratives reliées aux activités de soccer. Il est entendu qu'au niveau opérationnel l'apport des bénévoles restes important et nécessaire au bon fonctionnement des activités de soccer

ADOPTÉ

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Résolution 2021-01-09 d'adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer.

ADOPTÉE

5- INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les membres du conseil informent les citoyens que dans le contexte de la pandémie les activités sportives sont suspendues.

La friperie est fermée mais les dons peuvent être déposés dans le conteneur situé en face du centre communautaire.

6- INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite les vœux pour l'année 2021

7- 1re PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h10

Questions de l'audience :

Question d'une citoyenne sur la nouvelle signalisation de la rue Bourdeau et Legrand qui n'est pas claire.

Fin de la période des questions : 19h15

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1

2021-01-10 – Résolution approuvant l'embauche de M. Alexandre Ducharme St-Amour à titre de pompier/premier

12 JANVIER 2021

répondant recrue au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur

- CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité des ressources humaines à la suite de l'entrevue qui s'est tenue via la plateforme Zoom, du 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Ducharme St-Amour est formé pour agir à titre de pompier et premier répondant au sein du SSI ;

- CONSIDÉRANT que M. Alexandre Ducharme St-Amour est formé en tant qu'opérateur d'autopompe ainsi que sur la décarcération soit les spécialités que comporte le SSI ;

- CONSIDÉRANT sa récente formation de premier répondant (2020), M. Alexandre Ducharme St-Amour est exempté de la mise à niveau nécessaire, selon le Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Centre ;

- CONSIDÉRANT ses disponibilités face aux entraînements, à la garde interne/externe, aux réunions ainsi que toutes autres activités du SSI ;

- CONSIDÉRANT que M. Alexandre Ducharme St-Amour réside sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur ;

- CONSIDÉRANT qu'il est disponible à joindre les rangs du SSI dès maintenant;

- CONSIDÉRANT que le candidat sera soumis à une période d'essai d'un (1) an avec deux évaluations de rendement, aux six (6) mois ;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité autorise l'embauche de Monsieur Alexandre Ducharme St-Amour à titre de pompier/premier répondant recrue au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur et que ce dernier devra se soumettre à une période d'essai d'un (1) an, tel que stipulé dans l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur.

8.2

2021-01-11 - Résolution approuvant l'offre de service de Cardio-Choc Inc., école de formation pour les premiers répondants pour former deux (2) futurs pompiers/premiers répondants du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à la formation de premier répondant – niveau III, de deux (2) pompiers/premiers répondants du SSI ayant réussi leur période de probation ;

CONSIDÉRANT que cette formation a été prévue dans le budget 2021 du SSI ;

CONSIDÉRANT que cette formation se donnera à la caserne de Saint-Jacques-le-Mineur ;

12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que le formateur utilisera le matériel médical que possède le SSI, réduisant ainsi le montant total de la formation ;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la formation de deux (2) futurs pompiers/premiers répondants :

Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (taxes en sus)
Cardio-Choc Inc.	Formation initiale PR niveau III	1 758.00\$
SSI Laprairie	Formation initiale PR niveau III	2 164.00\$

CONSEQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'offre de service de Cardio-Choc Inc. pour former deux (2) futurs pompiers/premiers répondants du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur

ADOPTÉ

8.3

2021-01-12 - Résolution approuvant le renouvellement de l'Entente de service entre l'Unité communautaire des mesures d'urgence Montérégie Inc. (U.C.M.U) et le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de M. Danis Séguin, directeur de l'U.C.M.U pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que cette offre est de vingt-cinq dollars (25.00\$) par pompier ;

CONSIDÉRANT que le SSI compte dix-neuf (19) membres dans son organisation ;

CONSIDÉRANT qu'un total de quatre cent soixante-quinze dollars (475.00\$) a été prévu au budget 2021 du SSI ;

CONSIDÉRANT que l'U.C.M.U prête assistance aux pompiers ainsi qu'aux sinistrés advenant une intervention majeure sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que l'U.C.M.U est également une ressource pour le plan de mesures d'urgence de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSEQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'autoriser M. Steven Lemieux, directeur incendie et de la sécurité publique de Saint-Jacques-le-Mineur de signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

12 JANVIER 2021

9- TRAVAUX PUBLICS

10- AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Résolution 2021-01-13 dérogation mineure 693 Édouard VII;

Demande no : 2020-70024

Lot 2 711 493

Adresse 693, boul. Édouard VII

Zone A-04

CONSIDÉRANT l'espace disponible sur le lot 2 711 493 pour la construction du bâtiment agricole visé;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère pas envisageable de déplacer les vignes pour libérer de l'espace dû à la fragilité de la plantation et du type de sol;

CONSIDÉRANT l'espace nécessaire pour les manœuvres de transport et de logistique;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé constitue la solution la moins dérogatoire au règlement tout en permettant la volumétrie nécessaire aux opérations du vignoble;

Il est recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-70024 d'autoriser le bâtiment agricole à être construit à 7 mètres de l'emprise de rue plutôt que 9 mètres tel que prescrit dans la marge avant prévue au règlement de zonage no. 1200-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'autoriser la dérogation mineure numéro 2020-70024.

ADOPTÉ

10.2 Résolution 2021-01-14 PIIA251 rue du Moulin

Demande no. 2020-70022

Lot : 2 710 906

Adresse future : 251, rue du Moulin

Zone : MIX-01

Considérant la résolution no. 2020-12-292 du conseil autorisant en partie la demande de PIIA concernant la charpente de la résidence (la fondation ayant été autorisée antérieurement);

Considérant que le demandeur doit clarifier l'aspect du revêtement tant sur le modèle des éléments d'architectures que sur les couleurs de ceux-ci qui seront utilisées sur la résidence;

12 JANVIER 2021

Considérant que la demande modifiée a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement no.8200-2018 ;

Considérant que les commentaires suivants ont été émis par les membres du comité en lien avec les objectifs et critères du PIIA:

☐ Les portes et les fenêtres doivent être ornées d'éléments architecturaux;

☐ L'approbation du comité ne pourra être accordé qu'une fois un plan final de l'architecture soit déposé avec des échantillons des matériaux de revêtement;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil de refuser la demande de PIIA numéro 2020-70022 concernant les éléments de revêtement architecturaux du bâtiment résidentiel en mode isolé du 251, rue du Moulin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de refuser la demande de PIIA numéro 2020-70022 qu'une fois un plan final de l'architecture soit déposé avec des échantillons des matériaux de revêtement;

ADOPTÉ

11- HYGIÈNE DU MILIEU

12- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12 JANVIER 2021

13- BIBLIOTHÈQUE

14- CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1 Résolution 2021-01-15 contribution membre SCABRIC;

CONSIDÉRANT la demande afin d'être membre de la SCABRIC afin d'appuyer son mandat visant la préservation de l'eau et du sol par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, devenir membre corporatif au coût de 100 \$ pour une municipalité de moins de 3000 habitants.

14.2 Résolution 2021-01-16 contribution Croix-Rouge-Canadienne.

CONSIDÉRANT l'entente de service aux sinistrés couvrant la période de janvier à décembre 2021 au coût de 326,74\$ soit 0.17 \$ per capita pour une population de 1922 habitants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter de verser la somme de 326.74 \$ à Croix-Rouge-Canadienne pour l'entente de service aux sinistrés pour 2021.

15- 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h25

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le mardi 9 février 2021.

16- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-01-17 levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marie-Ève Boutin appuyé par le conseiller Marc Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h26

Lise Sauriol, mairesse

Mario Besner secrétaire trésorier

